

Projet de création d'une Afac Agroforesteries Bretagne

Compte-rendu de la réunion du 5 février 2024 - Présentation du projet de statuts (en visio)

En réponse à l'invitation envoyée par les 4 élus bretons siégeant au conseil d'administration de l'Afac Agroforesteries, Yann Gouez (ATBVB) et Guy Le Hénaff (Eau et Rivières de Bretagne), délégués régionaux, et Gaëtan Le Seyec (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne) et David Rolland (Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor), élus non régionalisés, délégués nationaux, 28 personnes ont participé à cette réunion. Étaient également présents pour l'Afac-Agroforesteries : Philippe Hirou, le Président et Baptiste Sanson, responsable stratégie et projet.

Le diaporama de présentation du projet de création d'une Afac Bretagne est remis aux membres affiliés.

Baptiste Sanson a présenté le réseau Afac national qui rassemble aujourd'hui près de 400 structures engagées pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires. Il a rappelé le contexte national et la double reconnaissance de la structure en tant qu'ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) et ARUP (Association Reconnue d'Utilité Publique). Il a expliqué qu'en fin d'année 2024, le réseau changera de nom pour devenir le « Réseau Haie France ». Il a présenté la situation quant au rythme de création des Afac régionales en France. L'Afac Bretagne deviendrait la 7^{ème} Afac régionale si elle se crée au cours de l'année 2024. Elle partagerait avec le national des missions communes et un même socle statutaire. Il évoque les nombreux avantages qu'une structuration régionale apporterait (page 6 du diaporama).

Yann Gouez explique le système de représentation au sein des conseils d'administration des Afac avec :

- Collège 1, Arbre Hors Forêt
- Collège 2, Agriculture
- Collège 3, Environnement – Développement rural

Yann Gouez rappelle la rencontre du 30 mars 2022 à Pontivy où l'ensemble des 56 personnes présentes, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur de la création de l'Afac Bretagne. Il annonce que « Fonds pour l'arbre » a accordé le 28 juillet 2023 une aide de 5000 € qui sera versée à l'Afac Bretagne, si elle est créée, pour l'aider à se développer.

Philippe Hirou rappelle deux évènements déroulés en 2023 en Bretagne : « l'Appel de la haie » signé par Loïg Chesnais Girard le Président de la Région Bretagne le 26 mai 2023 et l'annonce du « Pacte de la haie » par Marc Fesneau, ministre du MASA, et Sarah El Haïri, secrétaire d'état à la biodiversité, le 29 septembre 2023, chez Gaëtan Le Seyec (56).

Yann Gouez présente les axes de travail qui étaient ressortis de la réunion de Pontivy et le résumé du brainstorming sur le rôle d'une future Afac en Bretagne.

Une présentation par Baptiste Sanson des profils des personnes qui travaillent sur le bocage en France puis en Bretagne met en lumière que 181 personnes sont référencées travaillant sur le bocage en Bretagne et que 80 % d'entre elles sont des personnels de Collectivité Territoriale ou de Syndicat de Bassin Versant.

Pour rappel, ci-après la répartition des 55 structures bretonnes adhérentes de l'Afac entre les collèges :

Collège arbre hors forêt : 9

Collège agriculture : 3

Collège environnement développement territorial : 43

(chiffres basés sur adhérents 2024 et ex-adhérents 2023 n'ayant pas encore réadhéré).

Ensuite, le projet des statuts de l'Afac Bretagne est présenté. Le socle est celui des statuts type communs à toutes les Afac régionales, ils s'appuient sur le projet associatif de l'Afac du Réseau Afac et seront amenés à évoluer pour être conforme au statut ARUP de la structure nationale.

L'essentiel de la discussion porte naturellement sur la gouvernance, la composition du Conseil d'Administration (article 8 et article 13). D'une situation très déséquilibrée, la proposition mise sur la table (3 à 7 membres par collège) est celle d'un parfait équilibre entre les trois collèges. C'est déjà un choix politique et un effort très important, en faveur des collèges 1 et 2

Nous avons fait cette proposition car nous pensons que l'Afac sera riche de cette diversité, du dialogue entre les différentes parties prenantes, « être le parlement des acteurs du bocage » est une de ses premières missions. Nous avons aussi fait cette proposition alors que dans les autres Afac régionales, il a été fait le choix de donner plus de poids aux collèges majoritaires (souvent au collège 1 : c'est le cas en Occitanie, et en Normandie par exemple. L'enjeu c'est donc d'aller chercher des structures du collège 1 (pépinières, arboristes grimpeurs, SCIC notamment) et du collège 2 (représentation d'agriculteurs) à adhérer et à s'investir dans le conseil d'administration (souhait de Gaëtan Le Seyec). La porte est donc grande ouverte pour avoir une meilleure représentation des agriculteurs.

Inspiré de l'Afac Bourgogne-France-Comté, il est proposé d'intégrer un principe visant à favoriser la diversité des membres au sein des collèges : « il ne pourra pas être attribué plus de deux sièges pour des structures « issues d'une même organisation particulière structurée à l'échelle régionale et/ou nationale ». Ce principe ne fait pas partie du socle de statut type des Afac régionales et pourra être débattu.

Coat Nerzh Breizh (CNB) a demandé si on pouvait mettre en place un mécanisme qui donnerait un strict poids égal aux trois collèges (système de pondération) quel que soit le nombre de sièges pourvus au sein de ces collèges. Ce mécanisme n'est en vigueur dans aucune autre Afac régionale. De plus, cela sera contraire au principe important 1 siège = 1 voix. Nous voyons ce type de dispositif complexe à mettre en place. Il paraît plus pertinent de partir sur une fourchette identique de siège entre collège (3 à 7) avec le même poids par siège que de pondérer en cas de sièges vacants. En gardant ce principe, nous proposons donc davantage un signal d'ouverture en invitant à pourvoir l'ensemble des sièges disponibles.

CNB formule également le souhait de limiter les sièges pour chaque collège à trois sièges. Nous ne craignons pas de faire fonctionner cette Afac avec un potentiel de 21 administrateurs. C'est lourd mais possible d'avoir un fonctionnement fluide, efficace, transparent, démocratique avec un tel conseil d'administration (diversité de représentation). Il suffit de bien structurer le fonctionnement en s'inspirant de celui de l'Afac nationale. Et d'avoir un bureau resserré. Une représentation des 3 collèges au sein du bureau est souhaité.

La proposition de rédaction de l'article 13 est déjà un compromis **au vu du contexte actuel en Bretagne (adhérents du collège 3 largement majoritaire).**

La discussion sur les statuts sont importants et nous sommes favorables pour discuter des scénarios sur les actions que l'Afac Bretagne pourraient porter. Yann Gouez annonce que la première action, c'est « faire se réunir les acteurs du bocage ».

Baptiste Sanson retrace la dynamique observée dans les différentes Afac régionales constituées et fait le constat que l'embauche d'un coordinateur est indispensable pour permettre à une Afac régionale d'engager des actions. Ce fonctionnement peut se faire en complémentarité avec ATBVB, CNB, référents régionaux LH, VL, etc. L'objectif dans chacune des autres Afac constituées n'est pas de faire à la place des réseaux déjà constitués mais de s'appuyer et de valoriser toutes ces dynamiques déjà en place. La plus-value d'une Afac régionale est de porter des missions que chaque composante ne peut pas porter toute seule.

Nous avons envisagé une assemblée générale constitutive le 15 mars. CNB trouve que la date est un peu prématurée et propose que la date soit maintenue et transformée en une matinée d'échange pour affiner la construction de cette future Afac Bretagne et aboutir à un projet commun. La demande est acceptée. Les acteurs bretons de la haie sont naturellement tous conviés et, pour ceux qui ne sont pas encore adhérents de l'Afac en 2024, il est rappelé que c'est le moment pour le faire. Des structures comme l'Adage, les Civam, GAB... sont attendus.

Le prochain rdv est donc prévu le vendredi 15 mars prochain à 9h30 au lycée du Gros Chêne à Pontivy (amphithéâtre) pour une matinée d'échange sur la structuration d'une Afac Bretagne.